

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 avril 2021

Convocation du 30/03/2021

Affichage le 01/04/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire, à la salle polyvalente d'Auzebosc.

Etaient présents : Stéphanie Anquetil, Stéphanie Camaille, Antony Dellier, Robert Devaux, Hélène Effosse, Eric Lamy, Martine Leborgne, Anne-Marie Lecouteux, Arnaud Lefebvre, Dominique Macé, Patrick Moisson, Chantal Soudais, Moïse Tourmente, Sophie Lecourt (à partir de 20h).

Absents excusés : David Reihnold qui a donné pouvoir à Moïse Tourmente, Sophie Lecourt, arrivée à 20 heures (Mme Lecourt n'a pas pris part au vote des délibérations 7 à 12).

Secrétaire de séance : Anthony Dellier

Ordre du jour

7. Vote du compte administratif 2020

Monsieur Moisson donne lecture du compte administratif de l'année 2020.

En fonctionnement :

- Le montant des dépenses est de 698 073,70 € et le montant des recettes de 721 645,72 €
- Il s'en dégage un **excédent de fonctionnement net de 23 572,02 €**
- Après intégration à l'excédent reporté de l'année précédente (349 202,50 €), **l'excédent cumulé est de 372 774,52 €.**

En Investissement :

- Le montant des dépenses est de 252 385,43 € et le montant des recettes de 294 327,23 €.
- Il s'en dégage un **excédent net d'investissement de 41 941,80 €.**
- Après intégration à l'excédent reporté de l'année précédente (170 691,37 €), **l'excédent cumulé est de 212 633,17 €.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte administratif de l'année 2020.

8. Vote du compte de gestion de Mme la Trésorière d'Yvetot

Monsieur le Maire donne lecture des éléments du compte de gestion de Mme la Trésorière d'Yvetot. Vu la concordance du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte de gestion de l'année 2020 établi par Mme la Trésorière d'Yvetot.

9. Vote des Taxes 2021

Il est remis aux conseillers municipaux une note explicative concernant la suppression de la taxe d'habitation.

Afin de maintenir les ressources des communes, une compensation à l'euro près est instaurée dès l'année 2021, par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Ainsi le taux voté de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera majoré du dernier taux voté en 2020 par le conseil départemental.

Les taux des taxes suivants sont proposés au vote du conseil municipal :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **40,29 %** (14,93% + 25,36 % : taux communal 2020 + taux départemental 2020) ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **30,83 %**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité vote les taux de taxes proposées pour 2021.

Présentation du budget 2021 : Monsieur Moisson donne lecture des propositions de budget primitif 2021.

Afin d'équilibrer les budget primitif 2021, et vu le besoin de financement des investissements de 2021, les délibérations suivantes sont soumises au vote du conseil municipal :

10. Affectation du résultat 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est demandé au conseil municipal de voter l'affectation du résultat de 2020 au budget primitif 2021.

En section d'investissement, le montant des dépenses prévisionnelles d'investissement est **391 000 €**, dont **93 850 €** correspondant aux reports de l'année 2020.

Les recettes d'investissement sont composées du résultat cumulé de **212 633,17 €**, auquel il convient d'ajouter les différentes subventions attendues, ainsi que les recettes du FCTVA et de la taxe d'aménagement. Il s'en dégage pour 2021 un besoin de financement de **40 000 €**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de reporter **332 774,52 €** au compte 002 en section de fonctionnement ;
- de reporter l'excédent d'investissement de **212 633,17 €** au compte 001 de la section d'investissement.
- D'affecter la somme de **40 000 €** au compte 1068

11. Subventions versées

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Comité des fêtes a été dissout en 2020, et que les activités du football club sont suspendues depuis le début de la saison football 2020/2021. Il est proposé de ramener le montant global des subventions versées aux associations à 12 700 €. La somme sera répartie entre les 9 associations listées dans le tableau ci-après, plus une ligne « subventions diverses » pour le surplus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal vote la répartition des subventions aux associations conformément au tableau ci-dessous.

association	vote 2020 pour mémoire	2021	observations
coopérative scolaire	6 000,00	4 000, 00	
Foyer	4 500,00	4 500,00	
football Club	3 000,00		Association en « sommeil »
Anciens Combattants	500,00	500,00	
Cartables et Crayons	1 000,00	1 000,00	
Amis de l'Hôpital d'Yvetot	150,00	150,00	
Souvenir Français	100,00	100,00	
association élèves lycée agricole	500,00	-	pas de demande en 2021
run & asthme	100,00	100,00	
subventions diverses ("réserves")	400,00	2 350,00	« Réserves »
Total	19 750,00	12 700,00	somme 2021 = 19750 € - comité des fêtes - foot

12. Vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire donne lecture de ses propositions de répartition des dépenses et de recettes au budget 2021.

- En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **907 700,00 €**.
- En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **391 000,00 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité vote le budget primitif de l'année 2021

13. Autorisation de signature de l'acte créant une servitude gaz sur terrain communal du bâtiment mairie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour réaliser l'installation du réseau de gaz à la mairie fin 2019, GRDF a passé les canalisations gaz sur le terrain communal devant la mairie, cadastré A 309. Une servitude au profit de GRDF doit être établie. Il demande au conseil municipal l'autorisation de signer la servitude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude impactant la parcelle A 309.

14. Paiement du traitement de M. Cyril Deschamps : indemnisation des jours de congés non pris et modalités de liquidation.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cas du décès d'un agent d'une collectivité publique, l'accord du conseil municipal est nécessaire pour indemniser les congés payés non pris par l'agent au moment de son décès.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le paiement du solde des congés payés de M. Cyril Deschamps à ses ayants-droit dans le cadre de sa succession.

15. Candidature au label Patrimoine Rural de la Seine-Maritime

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Département de la Seine-Maritime souhaite valoriser le patrimoine rural au travers du label « Patrimoine Rural de la Seine-Maritime ». L'objectif est de sensibiliser et attirer l'attention des habitants et du grand public, mais aussi valoriser notre patrimoine. Le label n'est pas une protection contraignante mais un outil de valorisation.

L'Eglise d'Auzebosc répond à certains critères pour candidater :

- Elle est située sur un territoire rural (commune de moins de 2000 habitants)
- Elle est authentique, de style gothique, elle n'a pas subi de modifications majeures depuis sa création au XIII^{ème} siècle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la candidature de la commune au label Patrimoine Rural pour l'église et autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette candidature.

Communications des adjoints :

M. Tourmente indique que les travaux sur la voirie se poursuivent (bouchage de nids de poule), que les travaux de réfection de voirie rue du Calvaire et allée du Château sont achevés, que la sente piétonne de la rue du Couvent a été consolidée en enrobé.

Il déplore le vol de panneaux indicatifs (vols récurrents).

Les employés communaux ont commencé les tontes.

Mme Camaille informe le conseil municipal qu'elle va commencer à travailler avec sa commission sur le concours des maisons fleuries 2021.

M. Moisson rappelle que le vote des tarifs des différentes prestations communales sera fait lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le conseil municipal ayant voté le budget, le projet de rénovation et de reprise des concessions de l'ancien cimetière va pouvoir commencer. Ce projet comporte 4 phases, qui s'étaleront sur 4 années. Il indique également que lors du prochain conseil municipal, il sera proposé de mettre en place un règlement intérieur du nouveau cimetière.

Séance levée à 21h 15.